

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 772 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 772

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 juin 1963

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1963

Date du numéro

30 juin 1963

### TEXTE INTÉGRAL

Une allocation viagère annuelle de reversion d'un montant de vingt quatre mille trois cents francs Djibouti (24.300 fr. Dj.) est accordé à Mme Hawa Gueddi, veuve de Ibrahim Guirreh, milicien de 1<sup>o</sup> classe, mle 2233, décédé à l'Hôpital Peltier de Djibouti, le 23 mars 1963. Cette allocation viagère annuelle de reversion est payée trimestriellement et à terme échu sur présentation d'un certificat de vie délivré par les autorités compétentes du Territoire.